

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 10 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que l'Administration de l'Environnement, nous a transmis le dossier de demande d'autorisation N° **1/26/0224** relative à **la modification de la cessation d'activités (1/24/0225) à Ingeldorf, 49-A, rue de la Sûre** introduit par la société Transport SA.

La déclaration de cessation est déposée au secrétariat communal d'Erpeldange-sur-Sûre du **1^{er} juillet 2026 au 17 juillet 2026** inclusivement pour y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés et à la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif statuant comme juge de fond.

Erpeldange-sur-Sûre, le 1^{er} juillet 2026

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,

